

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2024

---

INSTAURER LA TRANSPARENCE SUR LA FABRICATION DES PLATS SERVIS EN  
RESTAURATION - (N° 2099)

## AMENDEMENT

N ° CE38

présenté par

M. Dubois, M. Bazin, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, Mme Corneloup,  
M. Emmanuel Maquet, Mme Périgault, Mme Petex, M. Ray, M. Vatin et M. Taite

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« support »

insérer les mots :

« de communication ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec l'expression utilisée à l'alinéa 9.